

Rentrée scolaire

Les grandes manœuvres d'Amarelle pour une école vaudoise «égalitaire»

La ministre prône l'égalité des chances à l'école à travers sa politique. Mais aura-t-elle les moyens de ses ambitions?

Vincent Maendly

Éducation numérique, réforme de l'enseignement des maths, revalorisation de la filière professionnelle: les chantiers ouverts par la conseillère d'État Cesla Amarelle ne manquent pas. Mais celui qu'elle a choisi mardi de mettre en avant pour la traditionnelle conférence de presse de la rentrée scolaire - sa troisième - en est un autre, majeur: la «lutte contre les inégalités».

Alors que cette année un feu syndical couve dans les gymnases avec l'affaire du prof de français licencié pour faute grave (*lire ci-contre*), la ministre socialiste opère un retour aux fondamentaux. Elle veut permettre à l'ensemble des jeunes Vaudois «de développer tout leur potentiel». Et de poser le constat: «En septembre 2018, le Conseil suisse de la science (CSS) a dénoncé comme un fléau une faiblesse persistante du système de formation suisse: la sélectivité sociale. L'école tend trop souvent à entretenir les inégalités sociales, voire à les renforcer.»

Résultat, entre autres statistiques du même acabit, 60% des jeunes obtenant une maturité ont au moins un parent titulaire d'un diplôme universitaire, tandis que 19% seulement sont issus de familles dont le niveau de formation est peu élevé. «Le CSS ne prétend pas que tous les élèves pourraient atteindre les mêmes résultats mais il place les décideurs politiques face à leur vraie responsabilité. Celle de garantir l'équité, au sein d'une école plus inclusive», insiste Cesla Amarelle.

La boîte à outils du DFJC

À cette fin, les grandes manœuvres ont débuté peu après son élection. En février 2018, la conseillère d'État a déchiré le projet de règlement de la LPS, la loi sur la pédagogie spécialisée héritée de sa prédécesseure. Place au «Concept 360°», présenté en grande pompe il y a quelques mois et dont cette rentrée 2019-2020 marque le réel coup d'envoi. Conçu comme une boîte à outils, ce document de 90 pages liste les différentes prestations que peuvent mettre en place les écoles pour soutenir l'élève à besoins particuliers - qu'il soit par exemple allophone ou dyslexique, dyscalculique, qu'il ait des problèmes de comportements, etc. Pour ces enfants qui représentent 18% des effectifs, les aides sont directes ou indirectes. Il peut s'agir du soutien en classe d'un enseignant spécialisé auprès de l'enfant, d'une prise en charge logopédique, d'un coaching du prof, de cours intensifs de français, notamment.

Les 93 établissements scolaires du canton doivent maintenant commencer l'élaboration de leur propre concept, de manière participative; ils ont trois ans pour le faire aboutir, a rappelé la ministre. L'objectif est qu'une aide soit plus vite accordée lorsqu'un besoin est identifié et, pour cela, l'allocation d'une partie des ressources sera décentralisée et passera du département aux établissements sous forme d'enveloppe, a



La ministre socialiste Cesla Amarelle faisait face à la presse mardi pour sa troisième rentrée scolaire et politique. JEAN-CHRISTOPHE BOTT

relevé Giancarlo Valceschini, directeur général de l'Enseignement obligatoire.

Si le «Concept 360°» est le vaisseau amiral de cette réforme, d'autres mesures sont annoncées. Les 700 aides à l'intégration - les petites mains de l'école inclusive -

ont enfin un réel statut et seront à terme toutes contractualisées. Par ailleurs, la LPS, longtemps bloquée par un recours en justice, entre en vigueur ce mois. Selon le département, cela aura un effet sur les prestations de logopédie, qu'elles soient scolaires ou pri-

rées. «Chaque demande fera l'objet d'une évaluation préliminaire [permettant] de mieux prioriser les besoins.» Le but est là encore de raccourcir les délais d'attente, particulièrement longs dans le cadre scolaire. Une Unité Migration Accueil est en outre opérati-

nelle et suivra le parcours des enfants allophones, notamment les mineurs non accompagnés (MNA).

Enfin, un projet pilote démarre dans les Alpes vaudoises avec la création d'un réseau d'éducateurs disponibles pour répondre aux appels des établisse-

Faits et chiffres

Effectifs 90 482 élèves de l'école obligatoire commenceront l'année lundi prochain, soit 1000 de plus qu'en 2018. Au niveau post-obligatoire, la rentrée sonne pour 36 500 personnes (+5120), dont un tiers de gymnasiens.

Portables éteints L'expérience pilote initiée l'an dernier dans dix établissements est étendue à tout le canton: les smartphones et autres objets connectés resteront éteints durant le temps scolaire, sauf exceptions prévues à titre pédagogique par l'enseignant. Une fiche de conseils sur l'utilisation des écrans sera en outre collée dans l'agenda de tous les élèves.

Gratuité scolaire Une nouveauté qui ne doit rien à Cesla Amarelle et tout au Tribunal fédéral: les parents ne paieront plus pour les fournitures, livres et matériels de bricolage. Le Canton prendra cela à sa charge (5 millions de francs). Quid des courses d'école et camps de ski, devenus aussi «gratuits»? Ceux-ci sont du ressort des Communes. Des négociations ont débuté avec l'État mais ont été gelées pour une raison d'agenda politique. Le département a toutefois demandé que le statu quo prévaille pour qu'aucun élève n'en soit privé.

Urgence climatique Les multiples grèves du climat ont amené le département à créer un groupe de travail «Durabilité au DFJC» mêlant fonctionnaires, manifestants et membre de la Commission des jeunes du Canton. Un travail est en cours pour que les futures écoles cantonales à bâtir «intègrent les exigences environnementales dans les dispositifs énergétiques, les espaces verts, les cantines et les cuisines». Une réflexion est aussi menée sur les impacts environnementaux de l'éducation numérique. Cela concerne notamment la durée de vie du matériel informatique.

V.M.A.

ments scolaires du Chablais. Dès la rentrée, un «soutien à la parentalité» sera proposé aux familles d'élèves au comportement difficile à gérer. Dès la rentrée 2020, des travailleurs sociaux en milieu scolaire, rattachés à une institution socio-éducative, pourront intervenir dans les écoles à la demande de la direction.

Scepticisme syndical

Beaucoup d'annonces, mais peu de chiffres sur leur coût. Les syndicats ont réagi mardi en saluant les objectifs de la ministre mais en se montrant plus sceptiques sur leur concrétisation. «Apporter une réponse aux enjeux socio-éducatifs est une avancée importante qui restera lettre morte si les moyens nécessaires ne sont pas débloqués», estime le président du SSP-Vaud, Julien Eggenberger. À ce rythme, la réforme «prendra plus de dix ans», juge le syndicat dans son communiqué.

La plus conciliante Société pédagogique vaudoise n'en pense pas moins et demande «que le concept soit basé sur une politique des besoins et non des moyens, avec un principe d'équité dans la répartition des ressources». Comme toujours, l'argent sera le nerf de cette guerre pour l'égalité des chances.

«Le livre de Virginie Despentes n'est pas le problème»

● Parmi les nombreux sujets abordés lors des questions des journalistes, le licenciement avec effet immédiat pour propos déplacés du professeur de français du Gymnase Auguste Piccard a été abordé (*«24 heures»* des 9, 11, 13 avril et du 8 août). Pourquoi la conseillère d'État n'a-t-elle rien dit jusque-là? Sans se démonter, la magistrate répond que l'affaire est importante et que les médias devraient avoir droit à la plus grande transparence sur cet objet. Elle déplore cependant que le professeur et son syndicat aient «cherché à inquiéter les enseignants en laissant entendre que l'on peut se faire licencier pour le moindre propos un peu cru exprimé lors de l'étude d'une œuvre». Sans pouvoir

s'exprimer sur le fond, Cesla Amarelle commente la tournure de la polémique: «L'enseignant et le syndicat se répandent largement dans la presse dans un type de communication asymétrique. Ils racontent leur version des choses tandis que le département et la DGEP (*ndlr: Direction générale de l'enseignement postobligatoire*) sont tenus de respecter strictement la protection de la sphère privée. Nous ne pouvons pas parler des griefs qui ont mené au licenciement, sous peine de rétorsion judiciaire.» La conseillère d'État précise tout de même que les motifs de licenciement du professeur d'Auguste Piccard ont été considérés comme «graves et extrêmement graves» par un

rapport d'enquête que la DGEP et le département ont demandé. «Il ne s'agit pas d'une affaire banale, continue Cesla Amarelle. Les propos reprochés ne sont pas occasionnels, ils n'ont pas été tenus sur une seule œuvre particulière. Dans ce cas précis, je puis vous assurer que le problème n'est pas l'œuvre. Les autres enseignants qui l'ont traitée n'ont jamais eu le moindre problème.» La cheffe de l'école pointe des «comportements récurrents sur le temps long qui ne se rapportent pas du tout à une œuvre particulière et qui sont contraires à la loi, en particulier à la loi sur le personnel de l'État». Tentant de rassurer le corps enseignant, Cesla Amarelle insiste encore sur la

totale «liberté pédagogique» de ce dernier: «Jamais le département ne fera preuve de dirigisme en la matière. L'affaire de cet enseignant n'ébranle rien notre confiance.» Enfin, sur un plan politique, la socialiste réaffirme sa détermination «ferme» à lutter contre le harcèlement et le sexisme. «Unia a récemment publié un rapport selon lequel un tiers des apprenties se considèrent comme harcelées. Cela donne à réfléchir. Lors de notre campagne contre le harcèlement des apprenties, nous avons dû régler certaines affaires difficiles et compliquées. Dans le même esprit, nous lancerons une campagne dans les gymnases, dès le 1^{er} janvier 2020.»

Lise Bourgeois